



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction de l'Urbanisme  
**Madame Bety WAKNINE**  
Directrice générale  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 04/PFD/1762841 (corr. DU : Martial RESIBOIS )

Réf. CRMS : GM/BXL22774 \_BXL22775\_668\_PU\_Ponts\_DEMEER\_Clesse

Bruxelles, le 11 février 2021

Annexe : 1 dossier

**Objet : Rue Charles Demeer, Rue Antoine Clesse, Avenue Jean Dubrucq. Rénover les ponts Clesse et Demeer - aménagements urbains. Demande de permis d'urbanisme**

### Avis de la CRMS

Madame la Directrice générale,

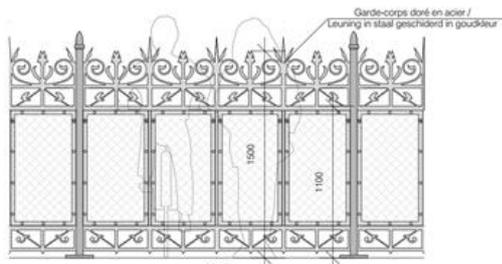
En réponse à votre courrier du 21/01/2021, nous vous communiquons l'avis formulé par notre Assemblée en sa séance du 03/02/2021.

Les deux ponts concernés par la demande présentent un intérêt intrinsèque sur le plan patrimonial et jouent un rôle important dans le paysage urbain et la scénographie du nouvel parc de Tour & Taxis. La demande porte sur la restauration des structures d'origine des deux ponts, construits en 1903 dans le cadre de l'aménagement des installations maritimes de Tour & Taxis, ainsi que sur le réaménagement de la voirie qui passe sur les deux ponts.



Pont Clesse (gauche) et Pont Demeer (droite) – photos extraites du dossier de demande

La CRMS encourage la restauration des deux ponts qui ont été relativement bien entretenus et ne nécessitent pas d'interventions lourdes au niveau de leurs structures. Elle émet un avis favorable sur la demande tout en formulant quelques remarques et recommandations sur certains aspects du projet:



Dessin de la nouvelle balustrade selon le modèle historique – document extrait du dossier de demande

- la restitution des garde-corps en ferronneries des deux ponts selon le modèle historique constituera une belle amélioration et permettra de rétablir la connexion visuelle entre le parc et le pont. La teinte définitive des nouveaux garde-corps doit encore être précisée. Le dossier mentionne la mise en œuvre d'une teinte dorée ou grise mais le choix définitif n'a pas encore été opéré. Des éléments du garde-corps d'origine ont probablement été encastrés dans la balustrade en béton qui a remplacé en 1952 la balustrade d'origine du Pont Demeer. Dès lors, il

1/2

est prévu de réaliser un sondage stratigraphique pour permettre d'identifier la couleur d'origine des balustrades et de la prendre comme référence. La CRMS encourage cette démarche. Au cas où la teinte d'origine ne pourrait pas être trouvée, elle recommande une teinte sobre.

- en ce qui concerne l'éclairage des ponts, le projet prévoit la restauration de mâts existants du pont Clesse (pas d'origine mais s'intégrant bien dans l'architecture du pont) et le remplacement des réverbères existants du Pont Demeer, (dispositifs de facture récente sans intérêt patrimonial) par des copies du modèle présent sur le pont Clesse. Couplée avec la restitution des balustrades, cette proposition créera une unité entre les deux ponts et soulignera le fait qu'ils font partie d'un même ensemble cohérent, construit à la même époque. En ce qui concerne les nouveaux luminaires sphériques qui viendront couronner les mâts restaurés/restitués, la CRMS n'a pas d'objection à l'ajout d'éléments contemporains de ce type constituant des éléments-phare dans le paysage. Elle demande cependant de s'assurer que ces dispositifs s'inscrivent dans une vision globale sur l'éclairage du parc et qu'ils soient cohérents par rapport aux modèles de luminaires utilisés.



- l'aménagement des voiries des deux ponts présente un caractère fonctionnel qui n'appelle pas de remarques particulières. La CRMS attire l'attention sur le fait que le dossier présente une piste cyclable sur le pont Demeer qui ne se prolonge toutefois pas dans la rue, ce qui devrait être rectifié .

Enfin, la CRMS rappelle le projet de créer un accès (escalier) depuis le pont Clesse vers le parc examiné, sur lequel elle a émis un avis le 24/06/2020. Il est important de coordonner les deux projets pour garantir un résultat cohérent des travaux et pour s'assurer que toutes les composantes du pont (y compris la balustrade en pierre bleue aux extrémités, les culées, etc.) soit restaurées dans les règles de l'art.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE  
Président

c.c. à [mresibois@urban.brussels](mailto:mresibois@urban.brussels); [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels); [svalcke@urban.brussels](mailto:svalcke@urban.brussels); [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels); [cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels); [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels); [gmeyfroots@urban.brussels](mailto:gmeyfroots@urban.brussels); [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels); [espacepublic@urban.brussels](mailto:espacepublic@urban.brussels); [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be)